

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, AÉRIENNES ET SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réfection, la réhabilitation ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 8 115 000 \$.

Sous-total : 8 115 000 \$

CHAPITRE II

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Les ouvrages à consolider peuvent comprendre aussi la réalisation de travaux de bouclage de conduites d'aqueduc, d'ouvrages de mécanique de procédé tels que : pompes, vannes et régulateurs de débit et de pression, d'instrumentation et contrôles divers en lien avec la mécanique de procédé, de bassins ou de réservoirs de rétention, d'interconnexions de réseaux, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes de même nature.

Des travaux de réfection d'infrastructure de surface, souterraines, d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, la construction de trottoirs et de pistes cyclables ainsi que tout autre ouvrage connexe peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 4 s'élève à 28 000 000 \$.

Sous-total : 28 000 000 \$

CHAPITRE III

REPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'AQUEDUC

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à remplacer une partie des conduites principales d'adduction d'aqueduc en fonte grise de 750 millimètres de diamètre et de 1015 millimètres de diamètre ainsi qu'à réaliser les ouvrages connexes. Les travaux incluent également la mécanique de procédé, l'instrumentation et les contrôles des conduites d'adduction d'aqueduc.

Des travaux de réfection d'infrastructures d'éclairage et de signaux lumineux, de déplacement d'utilités publiques de même que des travaux de décontamination, peuvent s'ajouter au programme à réaliser sur le site d'intervention.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés sur le parcours des conduites d'adduction qui relie le lac Saint-Charles au réservoir d'eau potable des plaines d'Abraham.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 7 pour le remplacement des conduites d'adduction d'aqueduc s'élève à 2 640 000 \$.

Sous-total : 2 640 000 \$

CHAPITRE IV

OUVRAGES DE SURVERSE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux visent à permettre aux ouvrages de surverse du secteur non contrôlé du bassin de la rivière Saint-Charles de répondre aux exigences environnementales applicables. Ils comportent notamment la diminution, l'élimination et le contrôle des apports d'eau parasites dans les réseaux concernés et toute modification aux ouvrages de surverse.

Par ailleurs, des travaux de réfection d'infrastructures d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques peuvent s'ajouter au programme à réaliser sur le site d'intervention.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux de responsabilité d'agglomération sont situés en divers endroits sur les territoires des arrondissements de La Cité-Limoilou, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg et des Rivières.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 10 s'élève à 4 344 000 \$.

Sous-total : 4 344 000 \$

TOTAL : 43 099 000 \$

Annexe préparée le 5 janvier 2010 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie